



Proposition d'approbation de l'avant-projet définitif de la restructuration du restaurant scolaire du collège du Bastberg à BOUXWILLER.

Rapport n° CP/2016/588

Service gestionnaire :
J4-Immobilier

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider du lancement de la phase travaux de l'opération de restructuration de la demi-pension du collège du Bastberg à BOUXWILLER et d'en approuver l'Avant-Projet Définitif. Cette opération a été classée prioritaire dans le Plan d'action collège du mandat.

Le Département a confié le 28 juillet 2015 le marché de maîtrise d'œuvre portant sur la restructuration de la demi-pension du collège du Bastberg à BOUXWILLER au groupement de maîtrise d'œuvre TOPIC architectes. Les crédits de paiement de cette opération confirmée prioritaire dans le plan d'action collège du mandat sont inscrits au budget (autorisation de programme AP 2015/4).

Il s'agit dans le présent rapport de décider de l'approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD) du projet et du lancement de la phase travaux.

La restructuration du restaurant scolaire du collège du Bastberg à BOUXWILLER s'inscrit dans la continuité d'une mission de diagnostic établie en 2013, préconisant la réorganisation globale de la zone technique et l'agrandissement de la zone de restauration. Cette opération intègre aussi le besoin de répondre aux exigences réglementaires relatives à l'hygiène alimentaire et l'accessibilité.

Le restaurant scolaire accueille actuellement les collégiens, ainsi que les élèves du lycée public Adrien Zeller et du lycée privé Schattenmann, situés à Bouxwiller. Sa production journalière actuelle permet de produire 900 repas/jour en moyenne. Sur la base des prévisions d'évolution des effectifs, il est proposé dans l'APD de redimensionner les équipements et les espaces pour une production journalière de 1000 repas/jour.

Le projet de cette restructuration maintient la production des repas sur site et porte principalement sur la zone technique intégrant :

- l'amélioration de l'organisation des espaces de cuisine : création d'une plonge/batterie indépendante de la laverie, modification de la zone de dépose plateaux de la laverie, création d'une zone de déconditionnement, repositionnement de la légumerie dans la chaîne de production,
- le redimensionnement et le regroupement des espaces de stockage,
- le positionnement des locaux agents (vestiaires/sanitaires) dans le volume de la cuisine.

Le principe d'une distribution par 2 selfs distincts pour les lycéens et les collégiens serait maintenu.

En parallèle, pour améliorer l'accueil des élèves et le temps de repas alloué à chacun, le projet intègre la création d'une extension de la salle de restauration au rez-de-chaussée du bâtiment de logements, contiguë à la salle existante. Il est prévu de dimensionner les salles à manger sur la base d'un taux de rotation de 2.65 par chaise (actuellement 3.53), pour être conforme au standard en vigueur.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Département du Bas-Rhin avec une participation financière de la Région Grand Est à hauteur de 740 883 €.
L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux s'élève à 1 257 000 € HT.
Le coût global prévisionnel de l'opération s'élève à 2 000 000 € TTC.

Cette dépense est inscrite au budget sur la ligne de crédit 40503. Le prévisionnel de dépenses est le suivant :

Autorisation de programme	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement 2020
2 M€	200 000 €	1,5 M€	200 000 €	50 000 €

La Commission Territoriale Ouest a émis un avis favorable le 10 octobre 2016.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- *d'autoriser le lancement des travaux de restructuration du restaurant scolaire du collège du Bastberg à BOUXWILLER,*
- *d'approuver l'avant-projet-définitif de l'opération d'extension du restaurant scolaire du collège du Bastberg à BOUXWILLER, joint en annexe,*
- *d'approuver le coût global de l'opération à 2.000.000 € TTC dont le coût prévisionnel définitif des travaux s'élève à 1.257.000 € HT.*

Strasbourg, le 16/11/16

Le Président,



Frédéric BIERRY